



2026-03-04

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mars tenue ce **mercredi 4^e jour du mois de mars 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 février 2026 et de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 18 février 2026 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de février 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Mise à jour de la virtualisation des serveurs de la MRC - Autorisation (décision)
 - 5.2 Ressources humaines**
 - 5.2.1 Inscription du Préfet au Forum des communautés forestières prévu le 11 mars 2026 – Ratification (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.2.2 Description de tâches pour le poste de greffier(ière) adjoint(e) et conseiller principal à la direction générale – Approbation et lancement de l'appel de candidatures (décision)
- 5.2.3 Poste de directeur(rice) du Service de développement du territoire – Recommandation du comité de sélection (recommandation)
- 5.2.4 Poste de conseiller(ère) aux entreprises et à l'accueil – Remplacement d'un congé maternité – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.5 Contrat de services professionnels – Poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim – Recommandation de la direction générale adjointe (décision)
- 5.2.6 Prolongation de contrat de services professionnels – Accompagnement en ressources humaines – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Inscription de la coordonnatrice à l'environnement au Colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) prévu du 8 au 10 avril 2026 – Autorisation (décision)
- 5.2.8 Inscription de l'aménagiste de la MRC au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) prévu du 15 au 17 avril 2026 – Autorisation (décision)
- 5.2.9 Inscription de l'agente de développement social au Sommet sur le droit à l'alimentation prévu du 14 au 16 avril 2026 à Sherbrooke – Autorisation (décision)
- 5.2.10 Proposition d'entente particulière avec l'ingénieur forestier – Autorisation (décision)
- 5.2.11 Participation de l'agente de développement en culture et patrimoine au Colloque international sur l'avenir du patrimoine religieux « Quand les clochers se réinventent », du 7 au 9 mai 2026 – Autorisation (décision)
- 5.2.12 Dossier RH-2026-01-001 – Grief numéro 31599 – État de situation et suivis (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de trois ordinateurs portables – Renouvellement d'une partie du parc informatique de la MRC (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Espaces locatifs de la MRC – Dossier ESPL-01-03-26 - État de situation et suivis (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)
- 6.2.2 Guide du citoyen 2026 – Préparation du contenu, espaces publicitaires et diffusion - État de situation (information)
- 6.2.3 Table de développement social Papineau (TDSP) – Chantier en sécurité alimentaire – Visites terrain prévues les 4 et 25 mai 2026 – Autorisation de la dépense (décision)

6.3 Développement économique



6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC –
Dépôt du budget tourisme 2026 (information)

6.3.1.1 Budget touristique 2026-2027 de la MRC - Adoption
(recommandation)

6.3.2 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC - Demandes d'aide
financière (décision)

6.3.3 Renouvellement du Fonds de visibilité en Petite nation pour les
festivals et les événements 2026 (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) - Mise en
place d'une approche innovante en sylvo-acériculture appliquée
au projet La Loutre dans le cadre d'une aire protégée d'utilisation
durable (décision)

6.4.2 Invitation à intégrer le Comité consultatif communautaire du
projet La Loutre de Lomiko Metals (recommandation)

6.4.3 Demande de collaboration soumise par l'Université du Québec à
Rimouski pour mener des projets de recherche associés au
projet minier La Loutre (décision)

6.4.4 Demande de collaboration soumise par l'Université de
Sherbrooke pour mener des projets de recherche associés au
projet minier La Loutre (décision)

6.4.5 Demande de subvention afin de mener une campagne de
sensibilisation et de mobilisation des propriétaires pour
conserver les milieux humides en terres privées sur le territoire
(recommandation)

6.4.6 Octroi d'un contrat de services pour la description technique du
Parc régional de la Forêt Bowman – Autorisation (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Demande d'annulation du Programme de rachat des armes à feu du
gouvernement fédéral - Ville de Gracefield (recommandation)

8.2 Traversée à la nage du Lac-Simon – Appui – Municipalité du Lac-Simon
(recommandation)

8.3 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande de restauration
du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs comme entité distincte
du ministère de l'Environnement (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2026
(information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC
prévue le 18 mars 2026 (information)

10. Sujets divers

10.1

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-03-049

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-03-050

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter les sujets « Présentation effectuée auprès des membres du Conseil sur le projet La Loutre – Suivis (information) » (point 10.1), et « Protocole sur la répartition des appels d'urgence 911 et secondaire incendie (information) » (point 10.2) au présent ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 4 FÉVRIER 2026 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 18 FÉVRIER 2026**

CA-2026-03-051

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 4 février et de la séance ajournée tenue le 18 février 2026, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 4 février et de la séance ajournée tenue le 18 février 2026 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières



5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2026-03-052

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 28 février 2026	558.96 \$
------------------	--	-----------

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

CA-2026-03-053

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2026 soit les chèques numéros 25189 à 25208 totalisant un montant de 199 760.62 \$, les prélèvements numéros 6050 à 6149 totalisant un montant de 336 390.74 \$ ainsi que les salaires, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	7 février 2026	26 054.07 \$
Salaires au	14 février 2026	25 872.65 \$
Salaires au	21 février 2026	25 716.94 \$
Salaires au	28 février 2026	27 224.65 \$
Salaires des élus–	février 2026	25 035.53 \$
Total des salaires		129 903.84 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		199 760.62 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		336 390.74 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		536 151.36 \$

ET QUE :
Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2026-03-054

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
BUREAUTECH	02-62009-690	35.52	IMPRESSION CARTES TOURISTIQUE
AZIMUT	02-15000-410	1 391.96	CONTRAT ENTRETIEN DU 1 JANVIER AU 31 DÉC. 2026
PAR DESIGN	02-62009-690	120.00	CA-2025-06-186_PROJET WEB_PETITENATIONOUTAO UAIS.COM
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QC	02-22000-494	33.31	COTISATION MEMBRE ACTIF_2026
ASSOCIATION DES TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE DU QC	02-22000-494	116.47	COTISATION MEMBRES CERTIFIÉS_2026_VINCENT DUCAS
SSP TÉLÉCOM	02-22000-515	1 076.58	MISE A JOUR - LIEN REDONDANCE RADIO COM TOUT DE MULGRAVE DERRY
ASSO. PROFESSIONNELLES DU CHAUFFAGE	02-22000-494	29.97	COTISATION ANNUELLE 2026
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QC	02-11000-494	155.19	COTISATION DE JANVIER À DÉCEMBRE 2026
TOURISME OUTAOUAIS	02-62200-024	274.07	COTISATION 2026-2027 ET PORTION 2025-2026

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires indiqués préalablement;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2026-03-055

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;



ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	37.99	REPLACEMENT D'UNE MINUTERIE
SIBEC	02-13000-522	256.78	ACHAT ARTICLE MÉNAGER_ENTRETIEN BUREAU
SERGE TOUCHETTE	02-13000-522	154.00	ENTRETIEN DU BÂTIMENT_JANVIER 2026
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	391.59	CHAISE DE BUREAU_ÉRIC C.
GROUPE DL	02-624000-690	797.99	REPLACEMENT DE BATTERIE
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-414	82.38	CAQUE D'ÉCOUTE LOGIT. USB X2
LES ENT. RECYSHRED OUTAOUAIS INC	02-13000-418	87.14	DÉCHIQUETAGE DOSSIER CONFIDENTIEL_TARIF DE BASE
COOP. NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE	02-13000-321	300.00	AVIS PUBLIC DANS LE DROIT_2026-02-07
LES ENTREPRISES GILLES BLAIS	02-13000-522	49.95	NETTOYAGE ANNUEL DE LA MACHINE À EAU
GROUPE DL	02-62400-690	217.80	SERVICE ET DÉPLACEMENT_BRUIT BOITE INTERNET CHÉNÉVILLE
GROUPE DL	02-62400-690	252.30	SERVICE ET DÉPLACEMENT RÉSEAU COMMUTATEUR DOWN BOILEAU
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	02-13000-340	50.00	RECONNAISSANCE EMPLOYÉ - DÉCÈS D'UN PARENT DON
POSTE CANADA	02-13000-321	626.50	ACHAT TIMBRE
RODI PIZZA	02-11000-493	186.38	REPAS – RENCONTRE CA
LES MIGNARDISES	02-11000-493	34.22	DINER PRÉFET – 22 JANV. 2026
MÉTRO TANGUAY	02-13000-610	69.96	ACHAT POT DE CAFÉ
MÉTRO TANGUAY	02-11000-493	40.25	RENCONTRE D'ÉQUIPE MRC
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	22.14	ACHAT SABLE ET SEL POUR EXTÉRIEUR
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	21.98	ACHAT OUTILS POUR ENTRETIEN
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	-10.99	RETOUR D'OUTIL
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	02-13000-689	364.01	TAXES MUNICIPALES 2026 VERSEMENT 1 DE 6 (CTACP)

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement

QUE : Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 MISE À JOUR DE LA VIRTUALISATION DES SERVEURS DE LA MRC -
AUTORISATION**

CA-2026-03-056

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de deux programmes de gestion des serveurs virtuels VMware ;

ATTENDU que la licence de ces serveurs vient à échéance le 28 avril 2026 et qu'il est important de procéder au renouvellement de ces dernières afin de préserver la sécurité des serveurs et du réseau complet de la MRC de Papineau ou de migrer la virtualisation des serveurs vers un autre produit;

ATTENDU que les frais associés au renouvellement des licences VMware sont estimés à un montant annuel se situant entre 6000\$ et 8500\$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que les frais liés aux opérations de migration de l'environnement VMware vers Microsoft Hyper-V, réalisées par un technicien, sont estimés à moins de 8 000 \$, incluant la moitié de la TVQ ;

ATTENDU que les licences d'utilisation de Microsoft Hyper-V sont incluses à même les licences de Windows Server et ne comportent donc pas de frais de renouvellement annuel;

ATTENDU que les fonctionnalités maintenant offertes dans l'environnement Hyper-V sont suffisantes pour les besoins de la MRC en matière de virtualisation de ses serveurs;

ATTENDU que pour assurer la pleine redondance de l'environnement sur les serveurs de la MRC, il faut ajouter de la mémoire aux serveurs;

ATTENDU que le prix de la mémoire fluctue grandement sur le marché en ce moment;

ATTENDU que le prix estimé actuellement pour l'ajout de cette mémoire est de 14 000\$, excluant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la migration de l'environnement VMware vers l'environnement Hyper-V dans le cadre de la virtualisation des serveurs de la MRC de Papineau;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires ci-dessous :



- ✓ 02-65903-490 : 4 500 \$ selon ce qui était prévu dans le cadre du renouvellement de la licence de VMware;
- ✓ 02-65903-419 : 3 500 \$ lié aux frais des techniciens;
- ✓ 02-62400-524 et 02-62400-690 : 8 000 \$ et 6 000 \$ en référence aux frais de mémoire;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION DU PRÉFET AU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES PRÉVU LE 11 MARS 2026 – RATIFICATION

CA-2026-03-057

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise le Forum sur les communautés forestières le 11 mars 2026 à Québec;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Paul-André David;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer à l'évènement s'élèvent à 320 \$, excluant les taxes, par participant;

ATTENDU qu'en raison des courts délais de réservation pour l'inscription et l'hébergement, la direction générale a autorisé les dépenses associées à la participation du préfet à cet événement;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau ratifie la participation du préfet, monsieur Paul-André David, au Forum sur les communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu le 11 mars 2026 à Québec;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC.

Adoptée.

5.2.2 DESCRIPTION DE TÂCHES POUR LE POSTE DE GREFFIER(IÈRE) ADJOINT(E) ET CONSEILLER PRINCIPAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE – APPROBATION ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

CA-2026-03-058

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2025-12-288, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 décembre 2025, confirmant, notamment la création du poste de greffier(ière) au sein de la structure administrative et mandatant le Comité administratif pour approuver la description de tâches, autoriser le lancement de l'appel de candidatures et octroyer le contrat de travail;
- ATTENDU l'analyse effectuée par la consultante externe, madame Julie Desjardins et la direction générale, concernant la description de tâches du futur poste de greffier(ère);
- ATTENDU la recommandation émise par madame Desjardins ainsi que la direction générale concernant, notamment le changement du titre du poste afin de respecter la Loi et la réglementation applicable;
- ATTENDU que la création de ce poste s'inscrit dans un contexte de transition puisque la structure administrative sera révisée au cours de l'année 2026 en raison de divers événements qui surviendront prochainement;
- ATTENDU qu'à cet égard, ledit poste pourrait évoluer durant l'année 2026, et par le fait même, être modifié dans le but d'obtenir une structure administrative optimale répondant aux besoins de l'organisation;
- ATTENDU le dépôt de la description de tâches du poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale dans le cadre de la présente séance;
- ATTENDU qu'un sondage a été réalisé auprès des membres du Conseil afin de valider auprès d'eux leur consentement concernant la modification proposée au titre du poste, et qu'à cet égard, quatorze membres ont approuvé ladite modification;
- ATTENDU que la description de tâches a été envoyée le 4 mars 2026 au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la description de tâches du poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale telle que déposée dans le cadre de la présente séance conformément à la résolution numéro 2025-12-288;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars prochain pour ratification;

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de greffier(ère) adjoint(e) et conseiller(ère) principal(e) à la direction générale;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-341;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur François Clermont, membre du Comité administratif et maire de la Municipalité de Fasset, de la direction générale et



de la consultante en ressources humaines soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 POSTE DE DIRECTEUR(RICE) DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 mars prochain.

5.2.4 POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MATERNITÉ – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 mars prochain.

5.2.5 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR INTÉRIM – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 mars prochain.

5.2.6 PROLONGATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION

CA-2026-03-059

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-09-240, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 3 septembre 2025, octroyant un contrat de services professionnels à madame Julie Desjardins, consultante en ressources humaines dans le cadre d'un accompagnement en matière de ressources humaines, représentant un montant de 13 500 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU qu'il serait opportun de prolonger le contrat de services professionnels conclu avec madame Desjardins, consultante, pour compléter les dossiers initiés;

ATTENDU l'offre de services soumise par madame Desjardins, consultante, en relation avec les mandats à compléter, laquelle représente une somme maximale de 10 000 \$ (incluant les taxes applicables);

Il est proposé par M. le conseiller Gibert Dardel
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif autorisent la prolongation du contrat de services professionnels visant un accompagnement et des conseils en matière de gestion des ressources humaines octroyé à madame Julie Desjardins, consultante, afin de compléter les mandats confiés ;

QUE :

La dépense associée à la prolongation dudit contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire 02 16000 900;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.7 INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) PRÉVU DU 8 AU 10 AVRIL 2026 – AUTORISATION

CA-2026-03-060

ATTENDU que le colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) se tiendra les 8, 9 et 10 avril 2026 à Québec;

ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de la coordonnatrice en environnement dans le cadre de son mandat comme gestionnaire de cours d'eau;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice à l'environnement, madame Geneviève Gallerand, à cet événement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que l'inscription à ce colloque représente un montant de 629.93 \$, incluant 50 % TVQ, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice à l'environnement, à participer au colloque annuel de l'AGRCQ, lequel aura lieu les 8, 9 et 10 avril 2026 à Québec, représentant une dépense réelle de 629.93 \$, incluant 50% de la TVQ;

QUE :

Les frais de transport et de séjour liés à cet événement, lesquels sont estimés à 1200 \$, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;



ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.8 INSCRIPTION DE L'AMÉNAGISTE DE LA MRC AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) PRÉVU DU 15 AU 17 AVRIL 2026 – AUTORISATION

CA-2026-03-061

ATTENDU que le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) aura lieu au Château Laurier à Québec du 15 au 17 avril 2026;

ATTENDU que le congrès se déroulera sur trois jours et portera, entre autres, sur l'adaptation aux changements climatiques et les processus de planification du territoire, notamment la révision des schémas d'aménagement et de développement;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 582,68 \$, incluant 50 % de la TVQ;

ATTENDU que les frais de transport et de séjour liés à cet événement, lesquels sont estimés à 1 200 \$, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC;

ATTENDU que la participation d'un aménagiste du Service de l'aménagement du territoire est essentielle afin de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que l'aménagiste prévoit dormir chez sa parenté à Québec durant les trois jours du congrès afin de diminuer les coûts d'hébergement;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise Pierre Duchesne, aménagiste au sein du Service de l'aménagement du territoire, à participer au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), lequel aura lieu au Château Laurier à Québec du 15 au 17 avril 2026 au coût de 582,68 \$, incluant 50 % de la TVQ;

QUE :

Les frais de transport et de séjour liés à cet événement, lesquels sont estimés à un maximum de 1 200 \$ soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 61005 454;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.9 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU
SOMMET SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION PRÉVU DU 14 AU 16
AVRIL 2026 À SHERBROOKE – AUTORISATION**

CA-2026-03-062

ATTENDU la tenue du premier Sommet sur le Droit à l'alimentation au Québec, lequel aura lieu du 14 au 16 avril 2026 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;

ATTENDU que les principaux objectifs de cette mobilisation panquébécoise sont de proposer des leviers concrets pour lutter durablement contre l'insécurité alimentaire et réfléchir à l'opportunité d'adopter une loi-cadre garantissant le droit à l'alimentation;

ATTENDU que les demandes de dépannage alimentaire à la Banque alimentaire de la Petite-Nation ont doublé depuis 2020 ;

ATTENDU que dans le cadre de leurs mandats, les agentes coordonnent les travaux des divers comités thématiques de la Table de développement social Papineau dont le Chantier en sécurité alimentaire;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que la directrice de Banque alimentaire de la Petite-Nation ainsi que la directrice de l'Alliance alimentaire Papineau seront également présentes à cet évènement;

ATTENDU les prévisions budgétaires figurant à l'annexe 1 de la présente résolution, lesquelles présentent les coûts associés à la participation de l'agente de développement social au dit évènement ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement social, madame Fanny St-Amour, à participer au Sommet sur le Droit à l'alimentation prévu du 14 au 16 avril 2026 à Sherbrooke;

QUE :

Les dépenses soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02 62009 694 ;

ET QUE :

Les frais d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément à la Politique de remboursement des frais des employés et des élus de la MRC.

Adoptée.

**5.2.10 PROPOSITION D'ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC L'INGÉNIEUR
FORESTIER – AUTORISATION**



CA-2026-03-063

- ATTENDU la Convention collective intervenue entre la MRC de Papineau et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), laquelle encadre les conditions de travail des employés syndiqués et précise que la semaine régulière de travail est de 35 heures réparties du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30, et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00;
- ATTENDU que le Parc régional de la forêt Bowman est un projet prioritaire de la MRC de Papineau, est présentement rendu à l'étape finale de création et requiert une implication additionnelle de l'ingénieur forestier afin, notamment de rechercher des subventions;
- ATTENDU que l'ingénieur forestier a signifié à son supérieur immédiat son intérêt pour consacrer cinq (5) heures supplémentaires par semaine, jusqu'au 31 décembre 2026, exclusivement afin de favoriser le déploiement du Parc;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, la proposition d'entente particulière doit être soumise au SFPQ pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale pour convenir d'une entente particulière avec la SFPQ et l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau afin qu'il puisse consacrer un maximum de cinq (5) heures supplémentaires par semaine, au-delà de sa semaine normale de travail, au développement du Parc régional de la Forêt Bowman jusqu'au 31 décembre 2026;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.11 PARTICIPATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE ET PATRIMOINE AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX « QUAND LES CLOCHERS SE RÉINVENTENT », DU 7 AU 9 MAI 2026 – AUTORISATION

CA-2026-03-064

- ATTENDU que l'agente de développement en culture et patrimoine, Marie-France Bertrand, est invitée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) à participer au Colloque international sur l'avenir du patrimoine religieux « Quand les clochers se réinventent » à titre de panéliste;
- ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement dans le cadre de son mandat en patrimoine immobilier;
- ATTENDU que le CPRQ offre une exemption des frais d'inscription (320 \$), le remboursement des frais de déplacement et des frais d'hébergement pour la nuitée du 7 mai 2026;
- ATTENDU que seul le coût lié à l'hébergement pour la nuitée du 8 mai 2026 doit être assumé par la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la participation de l'agente de développement à ce colloque lui permettra de promouvoir les initiatives de la MRC de Papineau dans le domaine de la conservation et de la requalification du patrimoine religieux auprès d'une audience nationale et internationale;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement à ce colloque lui permettra d'explorer des solutions innovantes afin de mieux gérer et valoriser le patrimoine religieux en participant à des échanges avec des experts du Québec et d'ailleurs;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement en culture et patrimoine, à participer à titre de panéliste au Colloque international sur l'avenir du patrimoine religieux « Quand les clochers se réinventent », lequel se tiendra à Montréal du 7 au 8 mai 2026;

QUE :

Les frais d'hébergement pour la nuitée du 8 mai 2026, liés à cette activité, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Cette dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 70200 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.12 DOSSIER RH-2026-01-001 – GRIEF NUMÉRO 31599 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

CA-2026-03-065

ATTENDU le dépôt du grief numéro 31599 auprès de la direction générale le 9 janvier 2026 par le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) ;

ATTENDU que l'employée a déposé un grief afin de réclamer le préavis de fin d'emploi auquel elle prétend avoir droit;

ATTENDU que l'employée était au service de l'employeur depuis le mois de juillet 2019;

ATTENDU la volonté des parties de régler le présent grief et la présentation de la proposition d'entente auprès des membres du Comité administratif le 18 février 2026 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif ratifie la proposition d'entente entre la MRC et le SFPQ concernant le grief numéro 31599, et par le fait même, autorise l'indemnité compensatoire proposée (5 042.15 \$);

QUE :

L'indemnité compensatoire soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-150;

ET QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT DE TROIS ORDINATEURS PORTABLES – RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DU PARC INFORMATIQUE DE LA MRC

CA-2026-03-066

ATTENDU que le parc informatique de la MRC est composé d'environ 35 portables, dont trois ont été acquis en 2019;

ATTENDU que ces trois portables commencent à montrer des signes de désuétude et qu'il serait souhaitable d'acquérir trois nouveaux ordinateurs pour répondre aux besoins de l'équipe de la MRC;

ATTENDU que ces portables sont identifiés comme devant migrer vers Windows 11;

ATTENDU que les portables remplacés seront retirés du parc informatique de la MRC et n'affecteront donc pas le nombre de portables au contrat de support conclu avec le fournisseur de services;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de trois ordinateurs portables qui remplaceront des équipements désuets du parc informatique de la MRC, représentant un montant maximal de 7 500 \$, incluant la moitié de la TVQ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC



6.1.1 ESPACES LOCATIFS DE LA MRC – DOSSIER ESPL-01-03-26 - ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027 À 2028-2029 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029. Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, demande à la direction générale si un tel plan est également fourni par la Commission scolaire Western Québec (CSWQ). La direction générale confirme que la MRC ne reçoit par de document de la CSWQ sur le sujet. Une vérification sera effectuée auprès de l'organisation.

6.2.2 GUIDE DU CITOYEN 2026 – PRÉPARATION DU CONTENU, ESPACES PUBLICITAIRES ET DIFFUSION - ÉTAT DE SITUATION

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, informe les membres que le Guide du citoyen 2026 sera réimprimé dans les prochaines semaines et sera distribué auprès des citoyennes et des citoyens du territoire. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la MRC. Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, souligne qu'il serait pertinent d'envisager les options numériques dudit guide et d'encourager les municipalités locales à mettre le lien sur leur site internet.

6.2.3 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU (TDSP) – CHANTIER EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – VISITES TERRAIN PRÉVUES LES 4 ET 25 MAI 2026 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2026-03-067

ATTENDU que le mandat du Chantier en sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau (TDSP) est de mettre en place des orientations afin de favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation des individus de tous les âges sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que lors de l'assemblée du Chantier en sécurité alimentaire ayant eu lieu le 16 octobre 2025, les partenaires ont convenu d'organiser deux visites terrain en collaboration avec les partenaires du territoire de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU que la première visite est prévue dans la MRC de Papineau le 4 mai 2026 et que la deuxième est prévue le 25 mai 2026 dans la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU que ces visites permettront d'inspirer les partenaires, et ainsi, mettre en place des initiatives permettant de favoriser la sécurité alimentaire sur les deux territoires;

ATTENDU que lors de la visite prévue sur le territoire de la MRC Papineau, la TDSP souhaite offrir le dîner aux partenaires, lequel aura lieu à la Coopérative Place du Marché située à Ripon;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux



et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la tenue du dîner le 4 mai 2026 à la Coopérative Place du Marché à Ripon, représentant un montant maximal de 800 \$, dans le cadre des visites terrain organisées par la TDSP sur les initiatives en sécurité alimentaire en collaboration avec les partenaires de la MRC d'Argenteuil;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 999 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026

6.3.1.1 BUDGET TOURISTIQUE 2026-2027 DE LA MRC - ADOPTION

CA-2026-03-068

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique prioritaires de la MRC de Papineau, tel que proposé dans le cadre de référence du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2);

ATTENDU que l'une des priorités d'intervention proposées au sein dudit cadre de référence est de soutenir le développement des secteurs structurants tel que le tourisme;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent-mille dollars (100 000 \$) a été prévue au budget 2026 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 juin 2023, est de soutenir le tourisme sur le territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'adopter le budget promotionnel touristique tel que présenté à l'annexe 1 de la présente résolution, représentant un montant de 103 000 \$, incluant les taxes applicables, dont 93 000 \$ de ce dernier provient du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La date de début du projet (promotion touristique) soit le 18 mars 2026, lequel prendra fin le 31 mars 2027 ;

QUE :

Le solde de 10 000 \$ prévu au montage financier soit financé selon la répartition suivante :

- 4 500 \$: Subvention provenant du programme Emplois Été Canada (non confirmée);
- 5 500 \$: Contribution confirmée de Tourisme Outaouais pour la production des cartes ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2026-03-069

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-262, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS), Fonds amélioration et développement numérique ou technologique (FADN), Fonds expert-conseil (FEC), Fonds horizon durable (FHD) et Fonds tremplin (FT) ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que les entreprises suivantes ont déposé un projet dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises : Coopérative de solidarité Place du Marché (FDÉS), Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (FDÉS), Espace EVO (FDÉS), H. Leggett et fils (FADN), Camping Val-des-Bois (FADN), Vignoble Carpe Diem (FT);

ATTENDU que les informations et modalités relatives aux projets se trouvent dans l'annexe jointe à la présente résolution, et ces derniers sont conformes aux critères de la Politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU que les évaluations des projets soumis par lesdites entreprises, effectuées par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, ont déterminé que les entreprises sont viables, et que les projets présentés auront des retombées positives pour les entreprises, ainsi que pour la région ;

ATTENDU que les projets présentés correspondent aux priorités et aux orientations stratégiques de la MRC en référence aux divers outils de planification :

ATTENDU que la totalité des subventions demandées dans le cadre du Fonds soutien aux entreprises représente un montant de 36 481 \$;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif octroie une aide financière de 36 481 \$ pour l'ensemble des projets présentés à l'annexe 1 de la présente résolution, lesquels sont conformes à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds soutien aux entreprises en référence au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 RENOUVELLEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÈNEMENTS 2026

CA-2026-03-070

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant la Stratégie identitaire et la stratégie promotionnelle touristique de la MRC de Papineau ainsi que le plan d'action qui y est rattaché ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les deux prochaines années en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, lequel a été adopté par le Conseil de la MRC le 21 juin 2023, comme stipulé dans la résolution 2023-06-131;

ATTENDU que la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles;

ATTENDU qu'à la suite du succès obtenu, la pertinence et la popularité de ce fonds, le Service de développement du territoire de la MRC recommande de le renouveler;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC de reconduire le Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et événements en y investissant une somme de 25 000 \$, laquelle serait financée à même le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2);

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars prochain pour considération.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.4.1 INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORÊT TEMPÉRÉE (ISFORT) - MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE INNOVANTE EN SYLVO-ACÉRICULTURE APPLIQUÉE AU PROJET LA LOUTRE DANS LE CADRE D'UNE AIRE PROTÉGÉE D'UTILISATION DURABLE

CA-2026-03-071

ATTENDU l'appel de propositions d'aires protégées pour la création d'aires protégées en territoire public méridional que le gouvernement du Québec a lancé le 5 juin 2024, à l'occasion duquel la MRC de Papineau, conformément à la résolution numéro 2025-12-297, demandait de considérer treize (13) secteurs de son territoire à ajouter au réseau des aires protégées du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2024-09-164, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC de Papineau tenue le 18 septembre 2024, laquelle demande au ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), monsieur Benoît Charrette, de considérer l'ajout du territoire public localisé dans les Municipalités de Chénéville, de Duhamel et de Lac-des-Plages (11 502 ha) au réseau des aires protégées du Québec, mais à la condition expresse de lui attribuer le statut d'aires protégées d'utilisation durable (APUD);

ATTENDU le projet de l'ISFORT cité en titre, qui consiste à valider les scénarios alternatifs que les étudiants de l'ISFORT ont proposés pour le territoire public localisé dans la Municipalité de Lac-des-Plages, ceci en poursuivant les analyses débutées, en calibrant les modèles d'indicateurs, en effectuant des analyses de sensibilité, en cadrant les résultats obtenus par rapport à la littérature et, finalement, en rédigeant un rapport final;

ATTENDU que les scénarios d'aménagement proposés par l'ISFORT devront répondre aux critères d'exemplarité (toujours à définir, au moment d'écrire ces lignes) que le gouvernement du Québec instaurera dans les futures APUD;

ATTENDU la demande d'aide financière de 3 000 \$ formulée par le professeur de l'ISFORT, monsieur Frédéric Doyon, laquelle servira à soutenir le stage d'un étudiant à la maîtrise qui porte sur le sujet et sur le territoire visé dans la présente résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2026-02-045, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 février 2026, laquelle mandate le Comité administratif pour autoriser l'octroi d'une subvention de 3 000 \$ à l'ISFORT afin de déterminer un scénario sylvo-acériculture pour le secteur de la Loutre répondant aux critères généraux d'exemplarité que le gouvernement du Québec instaurera dans les APUD;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'une subvention de 3 000 \$ à l'ISFORT, conditionnellement à l'obtention de la recommandation favorable des membres du comité Forêt de la MRC de Papineau à l'égard de ladite demande, afin de déterminer un scénario sylvo-acériculture pour le secteur de la Loutre répondant aux critères généraux d'exemplarité que le gouvernement du Québec instaurera dans les APUD;

QUE :



Ce montant soit et est autorisé et financé à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales (TPI) de la MRC, au poste budgétaire 02 62600 680;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4.2 INVITATION À INTÉGRER LE COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE DU PROJET LA LOUTRE DE LOMIKO METALS

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 mars prochain.

6.4.3 DEMANDE DE COLLABORATION SOUMISE PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI POUR MENER DES PROJETS DE RECHERCHE ASSOCIÉS AU PROJET MINIER LA LOUTRE

CA-2026-03-072

ATTENDU que le 20 novembre 2025, une demande a été adressée à la MRC par le professeur Nicolas Hubert, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transitions socio-environnementales et territoriales, pour établir un partenariat avec la MRC afin de soutenir l'équipe de recherche dans leur projet d'évaluation des impacts du projet minier La Loutre sur l'environnement, la qualité de vie des populations, les tissus socio-économiques de la région ainsi que sur les représentations et les participations politiques des concitoyens;

ATTENDU que les besoins de la Chaire de recherche en termes de soutien en nature sont d'être mis relation avec des acteurs impliqués sur l'enjeu minier dans la MRC afin de, entre autres, codéfinir les questions de recherche prioritaires, réaliser des analyses des besoins, des perceptions et des représentations des populations concernées et valoriser l'expertise de la MRC;

ATTENDU que les besoins de la Chaire de recherche en termes de soutien financier sont principalement de soutenir le travail d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans la Chaire (bourses, emplois étudiants) et couvrir les frais liés à la collecte des données et aux activités de retour vers les communautés;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau appuie le projet de recherche sur l'évaluation des impacts du projet minier La Loutre sur l'environnement, la qualité de vie des populations, les tissus socio-économiques de la région ainsi que sur les représentations et les participations politiques des concitoyens mené par le professeur, monsieur Nicolas Hubert, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transitions socio-environnementales et territoriales;

QU' :

Une contribution en nature de la MRC, représentant une valeur de 1 000 \$, soit prévue pour soutenir la réalisation des travaux de la Chaire de recherche du Canada sur les transitions socio-environnementales et territoriales;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4.4 DEMANDE DE COLLABORATION SOUMISE PAR L'UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE POUR MENER DES PROJETS DE RECHERCHE
ASSOCIÉS AU PROJET MINIER LA LOUTRE**

CA-2026-03-073

ATTENDU que la professeure Jie He réalise une étude pour évaluer la valeur économique de la connectivité dans le corridor Plaisance-Tremblant, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et Éco-corridors laurentiens, lequel est financé par Canards Illimités Canada;

ATTENDU qu'un sous-projet d'analyse coûts-bénéfices est prévu et inclurait la prise en compte de la valeur économique des espaces naturels touchés par le projet minier La Loutre;

ATTENDU que madame Jie He a sollicité l'aide de la MRC pour diffuser un premier questionnaire de recherche aux citoyens de la MRC et un second questionnaire pour les cinq (5) municipalités faisant partie de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau appuie le projet de recherche sur l'analyse coûts-bénéfices liée à la valeur économique des espaces naturels touchés par le projet minier La Loutre, lequel est mené par la professeure, madame Jie He, de l'Université de Sherbrooke;

QU' :

Une contribution en nature de la MRC, représentant une valeur de 500 \$, soit prévue pour soutenir la réalisation des travaux de l'Université de Sherbrooke;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4.5 DEMANDE DE SUBVENTION AFIN DE MENER UNE CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES POUR
CONSERVER LES MILIEUX HUMIDES EN TERRES PRIVÉES SUR LE
TERRITOIRE**

CA-2026-03-074

ATTENDU que le 18 juin 2025, le Conseil de la MRC a adopté, conformément à la résolution numéro 2025-06-170, la planification triennale des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), laquelle est financée par une aide financière de 241 292\$ accordée par le gouvernement du Québec grâce à la conclusion d'une entente (résolution numéro 2025-03-058);



- ATTENDU que la planification triennale des activités inclut trois grandes activités, dont une qui consiste à accompagner des propriétaires pour conserver les milieux humides et hydriques d'intérêt identifiés au PRMHH par l'implantation de pratiques durables et de conservation volontaire;
- ATTENDU qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la MRC par l'organisme de conservation Canards Illimités Canada pour sensibiliser, mobiliser et engager des propriétaires privés à conserver des milieux humides présents sur leur propriété, répondant ainsi à une des trois actions inscrites à la planification triennale de la MRC;
- ATTENDU que les secteurs priorités pour recevoir cet accompagnement seraient les milieux humides prioritaires pour la conservation identifiée dans le PRMHH et seraient situés dans le corridor Plaisance-Tremblant (partie est de la MRC);
- ATTENDU que la demande de subvention de Canards Illimités Canada s'élève à 34 997.20\$;
- ATTENDU que le Service de l'aménagement du territoire recommande l'octroi d'une subvention à l'organisme Canards Illimités Canada pour mener le projet tel qu'identifié à la demande d'aide financière;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC l'octroi d'une subvention à l'organisme Canards Illimités Canada, pour un montant maximal de 34 997.20\$, afin de mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation auprès des propriétaires privés pour conserver les milieux humides présents sur leur propriété conformément au PRMHH de la MRC;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars 2026 pour considération.

Adoptée.

6.4.6 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – AUTORISATION

CA-2026-03-075

- ATTENDU la déclaration d'intention de la MRC de Papineau, adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en 2016, visant à créer un parc régional sur le bloc « A » des terres publiques intra-municipales (TPI) localisé à Bowman (en référence à la résolution numéro 2016-06-115 adoptée par le Conseil de la MRC de Papineau);
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 112 de *la Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Papineau doit, par règlement, déterminer l'emplacement de son parc régional, ainsi que la zone dite de récréation principale;
- ATTENDU que le Parc régional de la forêt Bowman est localisé sur les terres du domaine de l'État, que son territoire devra être arpenté en conformité avec les instructions du Bureau de l'arpenteur général du Québec;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la correspondance datée du 17 juin 2020, en provenance de monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lequel vient préciser ses attentes à l'égard de la détermination de l'emplacement du Parc régional de la forêt Bowman, à savoir que ledit parc régional doit être référencé par un arpentage servant à décrire le périmètre global du parc régional ainsi que de la zone de récréation principale;
- ATTENDU le plan de travail et le plan de financement 2025-2029 du Parc régional de la forêt Bowman, lesquels ont été adoptés par le Conseil de la MRC en juin 2025 conformément à la résolution numéro 2025-06-165 et précisent que les frais de la description technique du Parc régional de la forêt Bowman sont à la charge de la MRC de Papineau;
- ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 de la MRC relatif à la gestion contractuelle lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 16 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);
- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu une seule offre de services dans le cadre de ce processus de demande de prix, laquelle provient de Nadeau Fournier arpenteurs-géomètres, et que le prix forfaitaire soumis pour ce travail représente une dépense de 4 724,44 \$, incluant la moitié de la TVQ;
- ATTENDU la recommandation favorable émise par le Service de l'aménagement du territoire concernant cette proposition;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services professionnels à la firme Nadeau Fournier arpenteurs-géomètres, représentant une somme de 4 724,44 \$, incluant la moitié de la TVQ, afin d'arpenter le périmètre global du Parc régional de la forêt Bowman, ainsi que de ses zones de récréation principale, en conformité avec les instructions du Bureau de l'arpenteur général du Québec, ainsi que les exigences mentionnées dans la correspondance de monsieur Daniel Gaudreau, sous-ministre associé au territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, datée du 17 juin 2020;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) dédié au développement du Parc de la forêt de Bowman de la MRC de Papineau, au poste budgétaire numéro 02 62600 998;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport



Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. **CORRESPONDANCE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. **DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

8.1 **DEMANDE D'ANNULATION DU PROGRAMME DE RACHAT DES ARMES À FEU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - VILLE DE GRACEFIELD**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars 2026.

8.2 **TRAVERSÉE À LA NAGE DU LAC-SIMON – APPUI – MUNICIPALITÉ DU LAC-SIMON**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars 2026.

8.3 **APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE RESTAURATION DU MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS COMME ENTITÉ DISTINCTE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars 2026.

9. **CALENDRIER DES RENCONTRES**

9.1 **DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MARS À DÉCEMBRE 2026**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de mars à décembre 2026.

9.2 **DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 18 MARS 2026**

Les membres du Comité administratif conviennent que quatre (4) activités auront lieu le 18 mars 2026 avant la séance du Conseil de la MRC, à savoir :

13h à 13h30	Présentation de Loisir sport Outaouais (LSO) – Accessibilité universelle;
13h45 à 14h15	Présentation de la Corporation des loisirs Papineau - Camps de jour;
14h30 à 14h45	Rencontre avec monsieur Terrence Blais, Réseau local de services (RLS) Papineau – Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO);
14h45 à 15h	Rencontre avec monsieur Michel Pageau, directeur du poste de la Sûreté du Québec situé à Papineauville.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

10. SUJETS DIVERS

**10.1 PRÉSENTATION EFFECTUÉE AUPRÈS DES MEMBRES DU CONSEIL
SUR LE PROJET LA LOUTRE – SUIVIS**

Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fasset, effectue un suivi au sujet de la présentation effectuée par madame Geneviève Gagnon, entrepreneure du territoire de la MRC, lors de la dernière séance du Conseil de la MRC au sujet du projet La Loutre. À la suite des discussions tenues dans le cadre de la présente séance, monsieur le Préfet indique aux membres qu'une lettre sera acheminée à madame Gagnon de la part de la MRC. De plus, il rencontrera madame Gagnon au cours des prochaines semaines.

**10.2 PROTOCOLE SUR LA RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCE 911
ET SECONDAIRE INCENDIE**

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, partage ses préoccupations au sujet des coûts d'opération annuels liés aux sorties des services de désincarcération lors d'accidents sur les routes numérotées.

Monsieur le Préfet l'avise que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité de sécurité incendie.

**6.1.1 ESPACES LOCATIFS DE LA MRC – DOSSIER ESPL-01-03-26 - ÉTAT
DE SITUATION ET SUIVIS**

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, dresse un état de la situation concernant le dossier ESPL-1-03-26 auprès des membres du Comité administratif. Une rencontre aura lieu entre les parties le 13 mars prochain. À cet égard, le sujet sera inscrit à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 mars 2026.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-03-076

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 18 mars 2026 à 11h.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet